



**PRÉFET
DES PYRÉNÉES-
ATLANTIQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer
Service Eau**

Affaire suivie par Philippe ANTOINE
SB/LET230941
Tél : 05 59 80 87 22
Mél : ddtm-gu-eau@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

Pau, le 19 septembre 2023

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous adresser, sous ce pli, pour notification, une copie de l'arrêté préfectoral reconnaissant l'existence légale d'une retenue d'eau au lieu-dit Pet Hort sur la commune de Monségur et valant déclaration au titre de l'article L. 214-3 du code de l'environnement et prescriptions particulières pour son exploitation.

Conformément aux dispositions réglementaires, cet arrêté sera mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques pendant une durée d'au moins six mois à compter de sa notification et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental
des territoires et de la mer,
la cheffe du service Eau,

Juliette Friedling

EARL Labadie et Fils
493 route des Pyrénées
64460 Monségur